# La dignité de la créature

En 1992, le peuple approuvait l'article constitutionnel 120 sur le «Génie génétique dans le domaine non humain» qui se concrétisa sous forme de loi en 2003: «L'intégrité des organismes vivants doit être respectée dans toute modification du patrimoine génétique d'un animal ou d'un végétal.» Sur demande de l'autorité fédérale compétente, la Commission d'éthique pour la biotechnologie dans le domaine non humain (CENH) a rédigé un rapport présenté aux médias au printemps 2008. Intitulé «La dignité de la créature dans le règne végétal – La question du respect des plantes au nom de leur valeur morale» [1], cet écrit a suscité des railleries et même été ridiculisé dans la revue scientifique satirique «Improbable Research». Un large débat public n'a jamais eu lieu et l'examen des questions en jeu est passé inaperçu dans le flot de l'info quotidienne. Le plus étonnant dans ce rapport est qu'il ait paru malgré les controverses qu'il a suscitées au sein de la Commission. Un schéma de décision y résume une pesée des intérêts qui oppose les intérêts des plantes à ceux d'autres organismes vivants. Selon une approche biocentrée, la majorité de la Commission a décidé que des organismes vivants comme les plantes sont à considérer – recherches à l'appui – comme moralement dignes de respect de par leur qualité d'être vivant. Le fait que les plantes soient dotées de sensibilité n'a pas été exclu et le doute à ce sujet a été jugé moralement significatif. Ce ne sont pas tant les conclusions du rapport, unissant des avis divergeants sous un plus petit dénominateur commun, qui sont remarquables que le courage et l'ouverture d'une position jugée esotérico-religieuse par une partie du monde scientifique et rejetée sous prétexte de son caractère non scientifique. Le terme de «dignité» fut contesté dès le départ. On entend par là l'intégrité et la valeur propre d'une créature qui, si on les respecte, permettent de limiter son instrumentalisation. Vu les nouvelles découvertes en la matière et contrairement à une tradition de pensée anthropocentrique bien ancrée, les plantes et animaux ne sont ni des automates ni des machines que l'on peut exploiter uniquement à des fins de profit.

Quiconque souhaite comprendre le message de la CENH doit connaître les dernières découvertes en physiologie des plantes. Le rapport de Jürg Stöcklin, président de la Commission, intitulé «Die Pflanze. Moderne Konzepte der Biologie» [2] ou le nouveau livre «PflanzenPalaver. Belauschte Geheimnisse der botanischen Welt» [3] de la biologiste et chimiste Florianne Koechlin, elle aussi membre de la CENH, donnent des bases. Celle-ci explique qu'«en formulant des droits pour les plantes, nous abordons un domaine inconnu en leur conférant un droit de reproduction et d'autonomie. Nous formulons aussi un droit à la survie de la propre espèce, à une recherche respectueuse et à la non-brevetabilité. Ces limites ne sont pas seulement importantes pour les plantes, mais aussi pour nous, car nous définissons notre existence par les rapports que nous entretenons avec les autres humains, les animaux et les plantes, ainsi qu'avec notre environnement» (traduction). Ce livre est une introduction passionnante à l'univers de la recherche et à ses applications sur toute la planète. L'auteur nous emmène dans le monde universitaire et dans des exploitations agricoles pour y rencontrer des êtres subtiles et originaux énonçant des choses étonnantes sur la sexualité, les cellules souches, les embryons, le système immunitaire, les parfums, les hormones, les potentiels d'action, les processus d'apprentissage et de mémoire. Des expériences sophistiquées et des méthodes de culture innovantes vont au-delà d'une approche mécanique et réductrice. Le livre se termine sur les «Rheinauer Thesen zu den Rechten von Pflanzen», rédigées par des biologistes et des agriculteurs engagés qui proposent un approfondissement des conceptions scientifiques dominantes.

La médecine est fortement concernée par cette évolution car, dans ce contexte, l'expérimentation animale ne saurait trouver de justification. Sans celle-ci, les traitements perdront certes quelques applications, mais l'art de soigner deviendra plus empathique et respectueux de l'environnement, et à terme plus humain. Que le gain de compétences pratiques et la domination de la nature aient un prix élevé se constate chaque jour. Si nous ne respectons pas ce qui est autre, non fabriqué ou non humain en le traitant comme du matériel brut, nous nous éloignons de la nature et de notre propre corps qui nous deviennent hostiles. Un environnement détruit ou dégénéré en lieu de loisir signale un trouble dans la relation de l'homme à lui-même. Faire preuve d'égards signifierait alors cultiver la non-action dans l'action et réapprendre que la dignité humaine est indissociable de celle des animaux et des plantes.

*Erhard Taverna*

1 La dignité de la créature dans le règne végétal. Berne: CENH; 2008. www.ekah.admin.ch.

2 Stöcklin J. Die Pflanze. Moderne Konzepte der Biologie. Beiträge zur Ethik und Biotechnologie, Band 2. Berne: CENH; 2007. www.ekah.admin.ch. (en allemand)

3 Koechlin F. PflanzenPalaver. Belauschte Geheimnisse der botanischen Welt. Bâle: Lenos; 2008.